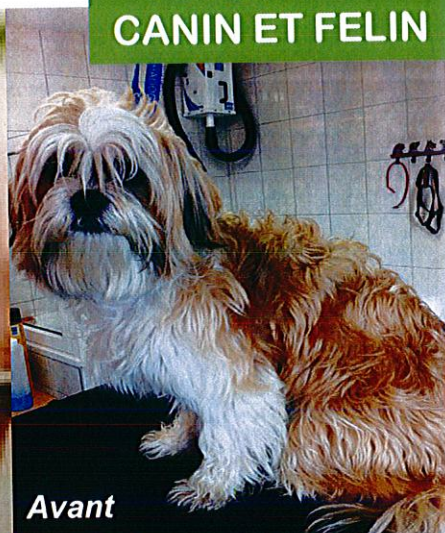




**Ouverture en
septembre 2015**

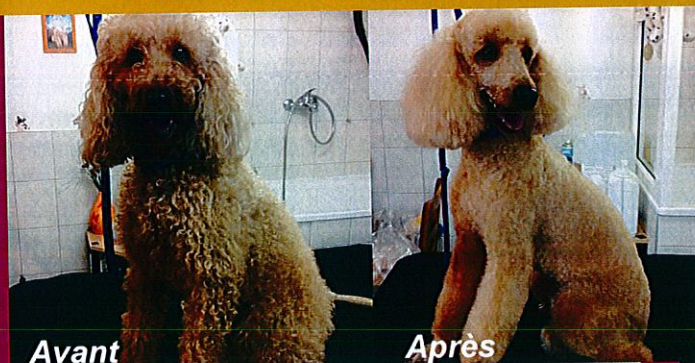
(sous réserve d'effectif suffisant)



Avant

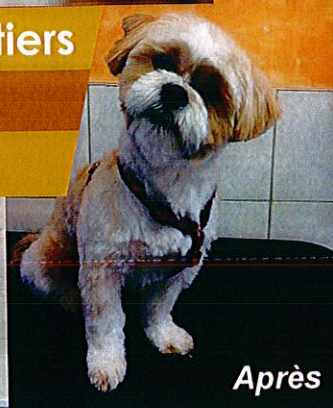
**>> Le Certificat Technique des Métiers
2 ans de formation**

s'orienter vers la réussite !

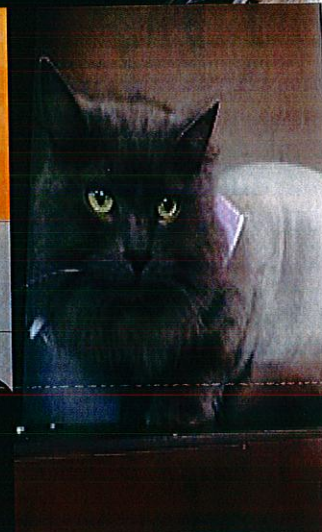


Avant

Après



Après



NOS METIERS

**Avec le CTM Toilettéur canin et
félin :**

- ✓ Formation de niveau V
- ✓ Accès à un Bac Pro
- ✓ Employé en salon de
toilette
- ✓ Installation en tant que
toilettéur canin et félin



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Haute-Garonne**

RÉUSSIR autrement

Les Maisons Familiales Rurales, un atout
pour la réussite de votre projet
professionnel.

Un réseau actif : plus de 2 000 jeunes et
apprentis sont formés dans les MFR de Midi-
Pyrénées

**L'alternance en contrat d'apprentissage
ou de professionnalisation :** 80 semaines de
formation sur deux ans dont 26 en centre et 54
en entreprise

Un climat éducatif privilégié : des
conditions d'accueil de qualité, une vie
collective enrichissante

Un esprit humain : une ambiance familiale,
des valeurs fortes, un suivi personnalisé



**Contactez
notre secrétariat**

Pour plus d'informations :

Tél.: 05.61.81.90.82

Email : mfr.donneville@mfr.asso.fr

La Formation

Un Certificat Technique des Métiers de Toilettéur Canin et Félin, dans un établissement spécialisé dans les formations canines depuis plus de 20 ans et qui centre sa pédagogie sur les jeunes, leur parcours, leur diplôme, leur insertion professionnelle...

- ✓ Se former aux techniques de toilettage du chien et du chat
 - ✓ Se former à la contention, l'approche, l'anatomie du chien et du chat
 - ✓ Se former à l'accueil de la clientèle / propriétaire de chien et chat
 - ✓ Se former à la gestion d'un salon de toilettage
- ✓ 80 semaines sur 2 ans dont 26 en centre de formation et 54 en entreprise

Le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier à temps plein et à durée déterminée (1 à 3 ans) signé par l'apprenti(e) ou le représentant légal si l'apprenti(e) est mineur et l'employeur. Le contrat peut être signé 3 mois avant et 3 mois après le début de la formation.

- ✓ Toutes les personnes âgées de 16 à 26 ans peuvent prétendre à un contrat d'apprentissage. Les jeunes de 15 ans ayant achevé leur scolarité en 3ème ou en pré-apprentissage peuvent bénéficier d'une dérogation. Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
- ✓ L'apprenti(e) est rémunéré(e) à un certain pourcentage du SMIC, qui varie selon l'âge, le secteur d'activités et le niveau d'études.

Age	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-18 ans	25%	37%	53%
18-21 ans	41%	49%	65%
+21 ans	53%	61%	78%

Le contrat de professionnalisation s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

- ✓ Les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui peuvent ainsi compléter leur formation initiale.
- ✓ Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi gérée par Pôle emploi.
- ✓ Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion.

>> Vous aussi : construisez un avenir qui **VOUS** ressemble.

CONTACTEZ-NOUS !

Maison Familiale Rurale

« Le Château »

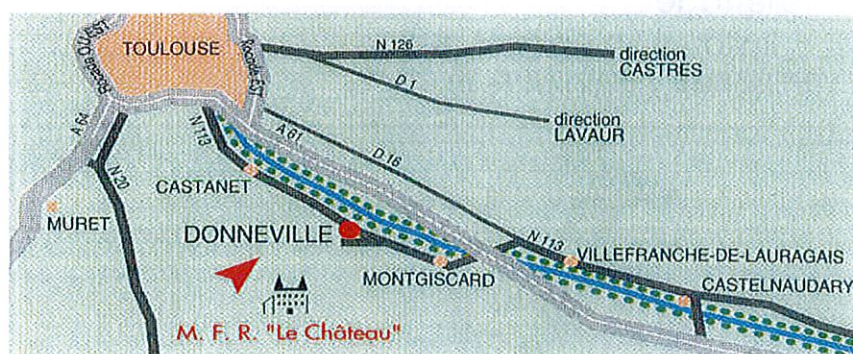
31 450 DONNEVILLE

Tél.: 05.61.81.90.82

Fax : 05.61.81.47.85

E mail : mfr.donneville@mfr.asso.fr

Site : www.mfrdonneville.fr



Accès par RD813, Autoroute A61-E80 Sortie 19.1 Montgiscard à 3 km de la MFR

www.mfr-midipyrenees.fr